



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents: Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, DARTIGUENAVE, GARAT E., GARAT J.M., GUIOSE, LARD, LIOT, SIROT, VERGEZ.

Étaient absents excusés : Mme VAN PEVENAGE et M. DARRACQ.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 25/10/2024

Date d'affichage : 25/10/2024

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BENESSE

Délibération n° 2024_10_29_D01

OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES - abroge et remplace toutes les délibérations précédentes portant sur le même thème.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ces commissions sont composées du Maire, Président d'office et des membres élus par le Conseil.

Monsieur le Maire souhaite l'évolution de ces commissions choisies en début de mandat.

Sur proposition de Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE à 12 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE :



- **D'abroger toutes les délibérations précédentes portant sur :**
- **De fusionner la commission ASSOCIATIONS – LOCATIONS avec la commission COMMUNICATION ;**
- **De PORTER à 5 commissions municipales au lieu de 6 et comme citées ci-dessous,**
- **DE DESIGNER les membres des dites commissions, comme mentionné ci-dessous,**

COHESION SOCIALE - CCAS :

- GIBARU Laetitia
- VAN PEVENAGE Virginie
- DARRACQ Patrice

AFFAIRES SCOLAIRES et PERISCOLAIRES :

- GARAT Elodie

AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC :

INFRASTRUCTURES :

(Urbanisme – terrains – voirie – réseaux – sécurité – environnement – salubrité)

- LARD Patrice
- GARAT Jean-Marc
- VERGEZ Mathieu

BATIMENTS COMMUNAUX

- BRAYELLE Éric

ASSOCIATIONS - LOCATIONS - COMMUNICATION :

- BENESSE Jean-Philippe
- DARTIGUENAVE Nicolas
- LIOT Philippe
- GUIOSE Marie-Danièle

FINANCES COMMUNALES:

- SIROT Julien.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,
Alexandre LAPEGUE,**



**le secrétaire de séance,
Jean-Philippe BENESSE.**

